



Assemblée générale

Distr. limitée
16 juin 2015
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-huitième session
Vienne, 10-19 juin 2015

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

D. Espace et développement durable

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et développement durable", conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Allemagne, du Brésil, de l'Égypte, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Pakistan et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Comité était saisi d'un document de séance sur les évolutions récentes observées dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 (A/AC.105/2015/CRP.13).
4. Le Comité s'est vu présenter, par le représentant de l'Inde, un exposé intitulé "L'utilisation des techniques spatiales pour le développement durable en Inde: bilan actualisé de la situation".
5. Le Comité a noté que les applications des sciences et des techniques spatiales pouvaient grandement contribuer à améliorer la viabilité de l'environnement et à renforcer le développement socioéconomique dans tous les pays. Il a également noté la mesure dans laquelle ces applications ainsi que les données et informations spatiales pouvaient contribuer au développement durable, notamment en améliorant la formulation et la mise en œuvre ultérieure de politiques et de programmes

V.15-04315 (F)



Merci de recycler 

d'action relatifs à la gestion des sols et de l'eau, aux écosystèmes marins et côtiers, aux soins de santé, au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophes et aux interventions d'urgence, à l'énergie, à la navigation, à la surveillance sismique, à la gestion des ressources naturelles, à la biodiversité, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

6. Le Comité a également pris note des informations que les États avaient fournies sur les mesures et les programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales utilisées pour répondre aux besoins de développement.

7. Le Comité a en outre noté que la Station spatiale internationale contribuait constamment aux programmes d'éducation et de sensibilisation des établissements d'enseignement du monde entier.

8. Le Comité s'est félicité du grand nombre d'activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et techniques spatiales au service du développement durable. Il a également noté avec satisfaction le rôle que jouaient, dans le domaine de l'enseignement des matières touchant à l'espace, les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

9. Le Comité a pris note de plusieurs conférences, concours, expositions, colloques et séminaires sur l'espace organisés dans le monde, qui créaient des liens entre enseignants et étudiants et leur offraient des occasions de formation.

10. Le Comité a félicité le Secrétariat d'avoir régulièrement rendu compte de l'application des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au niveau intergouvernemental et de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, cela dans les documents de séance A/AC.105/2013/CRP.7, A/AC.105/2014/CRP.15, A/AC.105/C.1/2014/CRP.21, A/AC.105/C.1/2015/CRP.26 et A/AC.105/2015/CRP.13.

11. Le Comité a prié le Bureau des affaires spatiales de continuer de participer activement à l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et à d'autres mécanismes interinstitutions pour les mécanismes liés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et aux priorités de développement pour l'après-2015, dans les limites de ses capacités, afin de promouvoir l'inclusion de références et d'éléments relatifs à l'espace dans la documentation produite par le Secrétariat de l'ONU dans ce contexte.

12. Certaines délégations ont estimé qu'il était essentiel de promouvoir la coopération internationale et de renforcer la coopération intrarégionale, l'échange de compétences et de pratiques optimales et le renforcement des capacités aux niveaux national et régional, la coopération internationale et régionale dans le domaine spatial pouvant créer des synergies et faire comprendre l'intérêt que les sciences et techniques spatiales présentent pour le développement durable.

13. Il a été exprimé l'avis qu'il faudrait que le Comité facilite une représentation appropriée des capacités spatiales dans les mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de développement durable, ainsi que leur intégration institutionnelle dans ces mécanismes.

14. Il a également été exprimé l'avis qu'il faudrait davantage encourager et imposer le développement des techniques spatiales comme élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015.

15. Il a, enfin, été exprimé l'avis qu'il faudrait que la communauté internationale renforce les partenariats et continue de fournir aux États Membres, en particulier aux pays en développement, une assistance technique, y compris des ressources qui permettent de transférer les connaissances relatives aux techniques spatiales et de renforcer les capacités dans ce domaine.

F. L'espace et l'eau

16. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau", conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale.

17. Les représentants du Brésil, de l'Égypte, des États-Unis, de la France, de l'Inde, du Japon et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

18. Le Comité s'est vu présenter les exposés suivants:

a) "Techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau: activités et succès de l'Agence spatiale italienne", par la représentante de l'Italie;

b) "Le projet ResEAU: produire un atlas de l'hydrogéologie de la République du Tchad à partir d'images satellitaires optiques et radar", par le représentant de la Suisse.

19. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l'eau menées à l'échelon national ou en coopération, donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

20. Le Comité a noté que les questions relatives à l'eau devenaient l'un des problèmes environnementaux les plus critiques que connaisse l'humanité, comportant souvent des incidences politiques, et que la conservation et l'utilisation appropriée des ressources en eau revêtaient une importance capitale pour assurer la vie sur Terre. À cet égard, les données spatiales pouvaient aider les responsables à prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources en eau.

21. Le Comité a noté qu'un grand nombre de plates-formes spatiales étudiaient des questions relatives à l'eau et qu'il était couramment fait appel aux données spatiales pour gérer cette dernière. Il a également noté que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, contribuaient grandement à résoudre nombre de problèmes liés à l'eau, notamment à comprendre et à surveiller les cycles de l'eau à l'échelle mondiale et les phénomènes météorologiques inhabituels, à cartographier les cours d'eau, à surveiller les glaciers et à estimer les eaux de fonte, à planifier et à gérer les réservoirs et les projets d'irrigation, à suivre les inondations, les sécheresses et les cyclones et à en atténuer les effets, et à faire plus rapidement des prévisions plus exactes.

22. Le Comité a noté que l'Initiative du GEO sur le cycle de l'eau en Asie continuait de mettre au point un système d'information de systèmes destinés à

faciliter la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources hydriques associant l'intégration et le partage de données afin d'aider 20 pays d'Asie à prendre des décisions appropriées en matière de gestion de l'eau.

G. Espace et changements climatiques

23. Le Comité a examiné le point intitulé "Espace et changements climatiques", conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale.

24. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Égypte, des États-Unis, de la France, de l'Indonésie, du Japon et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a également été faite par l'observateur d'El Salvador. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres et observateurs permanents.

25. Le Comité s'est vu présenter, par le représentant de l'Inde, un exposé intitulé "Utilisation des données d'observation de la Terre aux fins de la réalisation, en Inde, d'études sur le changement climatique".

26. Le Comité s'est félicité de la tenue de la table ronde intitulée "Espace et changement climatique: outils pour caractériser le changement climatique, aider les sociétés et faciliter l'adaptation", organisée par la France en marge de la session. On y a souligné le rôle clef joué par les outils spatiaux dans les négociations menées en vue de la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

27. Le Comité s'est en outre félicité de l'intention qu'y ont exprimée les représentants des agences spatiales d'adopter une déclaration commune sur le changement climatique et la gestion des catastrophes au Sommet des chefs d'agences spatiales sur le changement climatique et la gestion des catastrophes qui se tiendra, à l'initiative de l'Académie internationale d'astronautique (AIA), à l'Agence spatiale mexicaine, à Mexico, les 17 et 18 septembre 2015. Cette déclaration conjointe ferait office de contribution officielle à la COP 21 et offrirait au Comité une occasion supplémentaire de réitérer la position qu'il défend de longue date selon laquelle les applications des sciences spatiales revêtent une importance vitale pour améliorer la connaissance fondamentale de l'univers et le quotidien des gens dans le monde, comme l'indique "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", texte adopté en 1999 par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

28. Le Comité a noté la tendance alarmante à la poursuite du réchauffement climatique, relevée dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé "Changement climatique 2014: Incidences, adaptation et vulnérabilité", ainsi que les effets néfastes que le changement climatique produit dans tous les pays, affectant de façon disproportionnée, en particulier, les pays en développement.

29. Le Comité a noté le rôle déterminant et croissant que les données satellitaires d'observation météorologique et climatique jouent pour ce qui est de suivre le changement, d'atténuer ses causes et de s'adapter à ses conséquences, soulignant

L'importance que revêtent les partenariats bilatéraux et multilatéraux dans les activités liées au changement climatique et dans le domaine de l'observation de la Terre, notamment dans l'action menée par l'Organisation météorologique mondiale, par le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et par le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), qui, à sa vingt-huitième réunion plénière, tenue du 28 au 30 octobre 2014 à Tromsø (Norvège), a souligné son attachement à surveiller le climat depuis l'espace en planifiant de manière coordonnée, en produisant, en améliorant et en mettant à disposition des données spatiales à l'échelle mondiale.

30. Le Comité a également noté l'importance des initiatives prises dans le monde pour appuyer la lutte contre le changement climatique au moyen d'outils spatiaux tels que le Système mondial d'observation du climat, qui fournit un appui à la CCNUCC, au Groupe de coordination pour les satellites météorologiques, au Programme mondial de recherche sur le climat et au GIEC. Il a en outre noté qu'il faudrait, pour apporter une réponse mondiale au changement climatique, renforcer la coopération entre le Comité et la CCNUCC.

31. Le Comité a noté que les données spatiales et les observations au sol fournissaient une perspective intégrée de l'environnement changeant de la Terre et étaient essentielles pour comprendre les conséquences du changement climatique mondial pour l'humanité. À cet égard, il a noté qu'il faudrait davantage s'employer à promouvoir l'utilisation des applications spatiales dans l'adaptation au changement climatique afin d'en limiter les effets négatifs, et intégrer les politiques nationales efficaces d'adaptation à ce changement dans le programme de développement pour l'après-2015.

32. Le Comité a également reconnu l'importance d'initiatives régionales telles que le programme d'applications de sécurité pour l'environnement (SAFE) créé par le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales pour encourager le recours aux applications spatiales dans la surveillance de l'environnement aux fins de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

33. Le Comité a noté que plusieurs conférences étaient prévues préalablement à la COP 21, comme la conférence internationale intitulée "Changement climatique: une réalité à prendre en compte dans les trajectoires de développement: modélisation, outil spatial et adaptation", qui doit se tenir du 4 au 6 octobre 2015 à Alger à l'initiative de l'Agence spatiale algérienne; l'accent y sera placé sur les effets du changement climatique dans la région méditerranéenne et l'on s'y emploiera à renforcer la coopération régionale sur la question du changement climatique.

34. Le Comité a noté que plusieurs pays s'employaient actuellement à construire, lancer et exploiter des satellites d'observation de la Terre pour suivre les manifestations et les effets du changement climatique, et que les puissances spatiales restaient disposées à partager pleinement et librement leurs données d'observation de la Terre.

H. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

35. Le Comité a examiné le point intitulé "Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies", conformément à la résolution 69/85 de l'Assemblée générale.

36. Les représentants de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

37. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "Le programme chinois de missions spatiales habitées", par le représentant de la Chine;

b) "Rapport d'étape du Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique", par le représentant de la Chine;

c) "Utilisation des applications des techniques spatiales et des systèmes d'information géographiques (SIG) aux fins de la gestion efficace des risques de catastrophe: pratique de la CESAP en Asie et dans le Pacifique", par l'observateur de la CESAP.

38. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle il a présenté au Comité les résultats de la trente-cinquième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace), tenue à Bonn (Allemagne) les 27 et 28 mai 2015.

39. Le Comité s'est félicité de ce qu'ONU-Espace soit convenu que l'objet du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies pour la période 2016-2017 serait de l'aider à préparer le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50), qui serait le thème des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires en 2018, et de fournir un aperçu de l'action que mènent les organismes des Nations Unies pour contribuer aux principaux piliers de cette manifestation et promouvoir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

40. Le Comité a pris note avec satisfaction du Rapport spécial d'ONU-Espace intitulé "L'espace au service de la santé dans le monde" (A/AC.105/1091).

41. Le Comité a noté avec satisfaction que la douzième session à participation non limitée d'ONU-Espace avait été organisée dans le cadre de la Conférence internationale ONU/Allemagne sur l'observation de la Terre: des solutions globales pour affronter les défis du développement durable dans les sociétés à risque (Conférence de Bonn), tenue du 26 au 28 mai 2015. Cette session, tenue sous la forme d'une réunion conjointe de haut niveau ONU-Espace/Conférence de Bonn sur l'information spatiale au service du développement, a donné aux participants de la Conférence de Bonn l'occasion d'engager un dialogue avec le système des Nations Unies pour examiner les défis et les possibilités d'intégration des observations de la Terre dans les domaines clés du cadre de développement pour l'après-2015, et

d'étudier les possibilités d'étendre l'utilisation des informations spatiales aux fins de la réalisation des objectifs mondiaux de développement.

42. Le Comité a pris note de la coopération mise en place par les États membres et les organismes des Nations Unies pour promouvoir l'utilisation des techniques spatiales face aux problèmes mondiaux auxquels l'humanité est confrontée, et renforcer la résilience des pays face aux chocs multiples. À cet égard, il a pris note de l'adoption, en mars 2015 au Japon, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, ainsi que des activités menées dans le cadre du Plan d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable, 2012-2017.

43. Le Comité a prié, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, le Bureau des affaires spatiales de promouvoir un recours accru aux applications concrètes des sciences et des technologies spatiales aux fins du développement, compte tenu de l'effet catalyseur que ces applications pourraient avoir sur le développement dans le contexte de l'après-2015.
